

LETTRE DE LIAISON

des militants combattant
pour le **Front Unique**
des syndicats de l'enseignement public

N°234
17 septembre 2014

ISSN 1245-0286

www.frontunique.com

**Le gouvernement Hollande-Valls-Macron-Pinel :
Un gouvernement de guerre contre les travailleurs, les fonctionnaires,
l'enseignement public.**

**La responsabilité des dirigeants syndicaux,
FSU et ses syndicats nationaux, CGT, FO est de :**

**- cesser de soutenir ses contre-réformes :
décrets abrogeant les décrets de 1950, rythmes scolaires.**

- rompre la collaboration avec lui, notamment par la participation au « dialogue social ».**
- appeler à une manifestation centrale massive à l'assemblée nationale pour empêcher la majorité des députés du PS et du PCF d'adopter le budget 2015.**

La deuxième mouture du gouvernement dirigé par Valls est un gouvernement de guerre contre les travailleurs, un gouvernement dont le premier acte a été de déclarer son « amour » aux patrons à l'université d'été du MEDEF. Pour le MEDEF et Gattaz, en pleine lune de miel avec Hollande et Valls, si cette déclaration d'amour est une bonne nouvelle, il en faut des preuves. C'est donc après le pacte de responsabilité, le code du travail, les « 35 heures », le travail du dimanche, la chasse aux chômeurs qui sont à l'ordre du jour. Rien ne serait plus faux que de croire que la fonction publique et tout particulièrement l'enseignement, premier budget de l'Etat, pourraient se trouver à l'écart de la grande bataille lancée pour « restaurer les marges » des entreprises, c'est-à-dire tenter de rétablir leur taux de profit.

Avec l'abrogation des décrets de 1950, le gouvernement ouvre la voie à une attaque généralisée contre les statuts.

Les décrets de 1950, ligne de défense des enseignants du second degré depuis 64 ans, viennent donc d'être abrogés par le décret du 20 août 2014. Même si celui-ci semble conserver la définition du service, dans la réalité, il introduit comme obligations toute une série de tâches aux formulations parfois ambiguës (aide et suivi des élèves), dans le cadre de la durée légale du travail dans la fonction publique (1607 heures), et en renforçant substantiellement les pouvoirs du chef d'établissement. Pour le moment le décret n'est appliqué que dans les établissements REP+, une centaine, comme expérimentation, et dans ce cadre, les heures de réunions hebdomadaires obligatoires viennent d'apparaître dans les services des enseignants.

Il s'agit donc bien d'une nouvelle définition du métier, d'une augmentation du temps de travail dont le potentiel est énorme, et d'une augmentation de la soumission aux chefs d'établissement.

Or ce décret est passé grâce à la complicité des directions syndicales, et principalement de la direction du Snes, premier syndicat du secteur, syndicat historique. En effet, la direction du Snes a constamment participé aux discussions préparant le décret, reconnaissant ainsi le cadre même de la liquidation des décrets de 50. Au

moment de la grève des professeurs de CPGE, elle a accepté de rentrer dans deux mois de concertation supplémentaire, et en février a présenté les résultats de cette concertation comme positifs. Dans la presse syndicale, l'Université syndicaliste, un article venait même condamner les décrets de 1950 comme peu protecteurs. Le 27 mars, alors que les ministres préparaient leurs cartons, toutes les directions syndicales ont participé au CTM dont la tenue était une étape nécessaire à la liquidation des décrets de 1950. La délégation des syndicats de la FSU s'y est abstenue (sauf le SNUEP-FSU qui a voté contre) pour permettre au gouvernement de revendiquer une « majorité » favorable à son décret (UNSA et CFDT).

Il faut le dire si le décret du 20 août 2014 pouvait effectivement s'appliquer à la rentrée 2015 ce serait une victoire politique majeure pour le gouvernement et la bourgeoisie française. Aujourd'hui, s'il est encore temps de mener le combat, cela implique de saisir la direction du Snes pour qu'elle cesse sa politique de soutien au gouvernement et au décret abrogeant les décrets de 1950 ! Il faudra lui imposer qu'elle se prononce pour l'abrogation de ce décret.

Rythmes scolaires.

A la rentrée, toutes les communes de France sont passées sous le régime des nouveaux « rythmes scolaires ». En fait de rythmes il s'agit d'une cacophonie généralisée. Il n'y a plus aucun cadre commun et national à l'organisation du temps scolaire, celui-ci étant totalement soumis aux communes dans le cadre des PEDT, et aux associations intervenant dans les écoles pour occuper le temps « périscolaire » devenu plus important en terme d'organisation que le temps scolaire lui-même. Dans bien des communes ces activités sont payantes, comme par exemple à Lyon, ce qui introduit une remise en cause de la gratuité de l'enseignement par le biais du « péri-scolaire ». Le fait, d'ailleurs, que la mesure n'ait aucun caractère d'obligation pour l'enseignement privé, pousse un certain nombre de parents pour des raisons pratiques à envoyer leurs enfants vers ces établissements : voilà le résultat de la politique d'un gouvernement qui nous fait des discours sur la laïcité (charte, projet d'enseignement d'une morale laïque) et agit à l'inverse.

L'explosion du cadre et de l'organisation du temps scolaire a des conséquences sur les services des enseignants. Dans leur emploi du temps, mais aussi dans la définition même de leur service. Les professeurs des écoles amenés à intervenir au cours d'une même semaine sur des écoles aux organisations tellement différentes, se voient dans l'impossibilité d'effectuer leur service légal. Le gouvernement a donc annualisé leur service par un décret, le 20 août 2014, qui permet de leur imposer jusqu'à 3 heures supplémentaires hebdomadaires non rémunérées avec récupération ultérieure si le « service » le permet. C'est un pas supplémentaire vers l'annualisation du temps de service de tous les enseignants.

Là aussi ce coup majeur a été possible par la position de la direction du Snuipp, principal syndicat des enseignants du primaire, qui s'est opposée à la volonté des enseignants d'engager le combat, notamment à Paris en décembre 2012 et février 2013, et ne s'est jamais prononcée pour le retrait du décret préparé par le gouvernement.

Pour défendre l'école publique et ses personnels, la responsabilité de la direction du Snuipp est d'exiger l'abrogation de ce décret, l'arrêt de la contre-réforme « rythmes scolaires » et l'abrogation des décrets qui l'organisent (décrets Peillon et Hamon).

Contre le statut de fonctionnaire.

Appuyé sur la liquidation des décrets de 1950, le gouvernement entend bien poursuivre ses attaques. Le 2 septembre était publié le décret complétant les dispositions contre le statut des enseignants-chercheurs, la touche Fioraso permettant de donner toute la mesure au précédent décret préparé par Pécresse. Le 9 septembre se sont ouvertes des discussions, amenées à durer jusqu'en mars 2015, sur les rémunérations, les carrières des fonctionnaires. Il s'agit de « revoir les mécanismes d'avancement à l'ancienneté des agents pour mieux reconnaître le mérite » selon la revue Acteurs publics. En clair, après 5 ans de gel du point d'indice, il s'agit de mettre fin à l'augmentation de la masse salariale de la fonction publique, tout le monde ayant compris ce qu'est le salaire « au mérite ». Il s'agit aussi de diminuer le nombre de corps de fonctionnaires, permettre la fluidité entre les catégories (A, B, C, les fonctions publiques, d'Etat, territoriales, hospitalière) c'est-à-dire nommer les fonctionnaires là où l'Etat estimera en avoir besoin, indépendamment des concours, professions, qualifications,

et notamment de la fonction publique dans laquelle ils ont été recrutés. On comprend l'utilité d'une telle mesure pour effectuer des transferts vers les collectivités territoriales, entre les collectivités et dans le cadre de la politique de destruction massive de postes de fonctionnaires qui se poursuit.

Arriver à faire baisser durablement la masse salariale dans la fonction publique est un enjeu majeur pour le gouvernement qui doit trouver 50 milliards d'euros d'ici 2017 afin de financer ses plans de cadeaux au patronat. C'est notamment l'enjeu des budgets à venir, à commencer par celui de 2015. La discussion sur les fonctionnaires rentre totalement dans cette politique budgétaire. Pour autant aucune fédération de fonctionnaires n'a refusé d'entrer dans les discussions, la responsabilité des directions syndicales est pourtant de refuser même de mettre un orteil sur le terrain de la destruction des statuts dans la fonction publique. La responsabilité des directions syndicales est aussi engagée quant au budget qui va être présenté à l'Assemblée nationale ! Contre l'application concrète du pacte de responsabilité, avec toutes ses conséquences, il est nécessaire d'appeler à une manifestation centrale à l'Assemblée nationale afin d'empêcher l'adoption de cette loi de finances.

La « bombe démographique » (Café pédagogique).

Les exigences budgétaires de la bourgeoisie se heurtent aussi à la réalité de la démographie scolaire, ce que chaque enseignant peut constater en cette rentrée en allant chercher des chaises et des tables supplémentaires pour installer ses élèves. Les discours de B. Hamon sur le « bon budget » de l'enseignement public, qui est en hausse de 1 milliard, et permettrait de sécuriser les promesses de création de postes, doivent être mis en face des réalités : pour 9400 emplois d'enseignants qui doivent être créés en 2015 et permettre de totaliser 26 000 créations d'ici 2017, ce sont 69 000 contrats aidés, 10 000 emplois d'avenir professeurs, 48 300 emplois d'assistants d'éducation, une avalanche de précarité ! Surtout, cela ne suffira pas à absorber l'accroissement démographique, selon le site Café pédagogique, « au primaire on attend 35 600 élèves supplémentaires à la rentrée 2014, 23 400 en 2015 », « dans le second degré on comptera 27 500 élèves supplémentaires à la rentrée 2014 et 29 500 en 2015. La vague démographique touche le lycée où les effectifs vont augmenter de 24 000 élèves en 2014, et de 49 000 en 2015 ». Toujours plus d'élèves, et toujours plus de pression : comment trouver les 50 milliards d'économie sans réduire le premier budget de l'Etat ?

La solution ce sont des « réformes » de structures, elles ont été déjà été annoncées par le commissariat à la prospective début juillet : il faudra supprimer des heures dans le second degré, et tout particulièrement au lycée, les services du ministère ont aussi sorti les règles à calcul, 1086 heures annuelles de classe dans le secondaire, contre 900 en moyenne dans l'OCDE, ou encore 10 800 euros par an pour un élève français, 11 000 au lycée, et 15 000 dans les classes préparatoires. Absorber le choc démographique, en continuant à baisser les dépenses exige de sabrer dans les heures de cours, « dans la plupart des pays européens les lycéens se spécialisent à partir de la première et ne gardent que 5 ou 6 disciplines »... Ce qui vaut pour le lycée, vaut pour tout l'enseignement.

« Le monde moderne se moque bien de ce que vous savez. Il s'intéresse à ce que vous savez en faire ».

Voilà ce que déclare au Monde du 29/08, Andreas Schleicher, le grand patron de PISA et directeur de l'éducation à l'OCDE. Il donne le ton des contre-réformes « pédagogiques » qu'il reste à mener. Faire exploser les programmes, pour les remplacer par la logique du curriculum où ce que l'on apprend est choisi localement, et ainsi faire éclater tout cadre national de connaissances et donc les définitions horaires strictes, cesser d'évaluer la capacité des élèves à apprendre raisonner et rédiger, mais passer aux « compétences » c'est-à-dire à l'employabilité, voilà la pédagogie qui adapte l'élève au monde moderne. Le gouvernement a ressorti une nouvelle version du livret de compétences pour le primaire et le collège qui a été approuvée par les directions syndicales au prétexte qu'il y avait « culture » en plus à la fin. Mais il va aussi ouvrir une consultation sur les programmes, à l'école et au collège, ainsi que sur l'évaluation. Le gouvernement prétend qu'elle doit être bienveillante, sous-entendant de façon peu subtile que les enseignants seraient les responsables sadiques des mauvaises notes des élèves. Aux côtés du gouvernement, aboient les mouvements pédagogiques et autres gauchistes pour qui l'enseignement est une institution fondée pour humilier les élèves. Il faut ajouter que les chefs d'établissement ont déjà commencé à annoncer la couleur, ils surveilleront, en dehors de toute légitimité

d'ailleurs, les notes que mettent les enseignants. Non seulement cela ne relève nullement de leur compétence, mais cela confirme la place que pourra avoir la « liberté » pédagogique pour les enseignants, par exemple une fois le décret du 20 août 2014 mis en œuvre, où le projet d'établissement régira les relations dans le collège et le lycée sur le terrain « pédagogique ». Mais cette offensive pour passer à l'évaluation par compétence de façon généralisée, est surtout une manière de s'attaquer aux diplômes et aux qualifications. C'est en effet encore une fois le bac qui est au centre, car il existe encore comme diplôme national anonyme donnant droit d'entrée à l'université, malgré les efforts faits depuis des décennies pour l'affaiblir, y introduire des épreuves en cours de formation, lui faire perdre tout crédit par ses résultats mêmes (le bac 2014 a établi encore un record de réussite, ce qui ne peut que laisser pantois).

Le gouvernement entend associer les directions syndicales à cette nouvelle offensive. Elles y sont prêtes, et elles appellent, comme le Snes, à participer et à se saisir des « journées banalisées », que le gouvernement a eu l'heureuse idée de mettre en place. Au contraire la responsabilité des directions syndicales afin de libérer les enseignants de la pression, serait d'appeler au boycott des journées banalisées, et de refuser de participer à toute discussion pour la mise en œuvre de programmes qui n'ont qu'un but : déqualifier un peu plus l'enseignement.

Une échéance politique proche : le budget 2015.

Si en juin, une loi de finance rectificative est venue ajouter aux coupes budgétaires déjà prévues pour 2014, l'essentiel des mesures annoncées dans le pacte de responsabilité, suppression massive de cotisations patronales, volant d'économies à imposer en « contrepartie » à la fonction publique et à la sécurité sociale doit être adopté pour le budget 2015. Cependant, cette politique de soutien aux capitalistes, si elle est celle d'un gouvernement qui se veut de combat, est, bien entendu, strictement opposée au sens du vote de 2012, tant à la présidentielle qu'aux législatives. Les travailleurs et les enseignants se sont saisis de leur bulletin de vote pour chasser Sarkozy et sa politique. Ils ont élu une majorité PS PCF. Les grincements qu'on peut entendre parmi les députés du PS par rapport à la politique du gouvernement Hollande-Valls-Macron-Pinel ne doivent pas engendrer la moindre illusion sur le fait que, de leur propre mouvement, les députés PS pourraient s'opposer sérieusement au gouvernement. Elles n'en illustrent pas moins la contradiction qui réside entre l'existence d'une majorité PS - PCF à l'Assemblée et la constitution du gouvernement Valls, avec aux manettes de l'économie le représentant de la banque Rothschild.

Il faut donc imposer à cette majorité du PS et du PCF de refuser de voter le budget 2015 et la loi de financement de la Sécurité Sociale qui concentrent les attaques du gouvernement contre les travailleurs. C'est la responsabilité des dirigeants syndicaux d'organiser le combat dans ce sens, ce qui signifie : appeler les travailleurs et les jeunes à manifester massivement à l'Assemblée nationale au moment de la discussion budgétaire en octobre, dans ce but.

Cela suppose que les mêmes dirigeants syndicaux CGT, FO, FSU rompent vraiment avec ce gouvernement, quittent réellement la table du dialogue social, à l'inverse du simulacre auquel ils se sont livrés en juin lorsqu'ils ont quitté la table de la Conférence sociale... pour 24 heures en promettant de revenir à la concertation dès le lendemain !

C'est sur cette orientation que les militants pour le front unique des organisations syndicales dans l'enseignement public entendent regrouper les collègues, les organiser afin d'imposer aux dirigeants syndicaux qu'ils reprennent les exigences et revendications des travailleurs, au lieu de permettre au gouvernement d'appliquer le programme du MEDEF par la méthode du dialogue social, ce qui implique de l'affronter.